

Rentrée scolaire 2026-2027

Écoles maternelles et élémentaires Jacques Prévert et Tuileries

INSCRIPTIONS GARDERIES (matin, midi et soir) ET ÉTUDES SURVEILLÉES

**Dates d'inscription :
du 22 juin au 31 juillet 2026**



En ligne, via le Portail Famille :

Pour les familles disposant déjà d'un compte :

- Rendez-vous sur le Portail Famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr ou famille.mably.fr > onglet « Inscriptions » > Ajouter de nouvelles inscriptions

Pour les familles n'ayant pas de compte :

- Rendez-vous sur le Portail Famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr ou famille.mably.fr
- Télécharger le formulaire dans l'onglet « Documents téléchargeables »
- Le compléter et l'envoyer par mail à : serviceaffairesscolaires@ville-mably.fr ou par courrier à : **Mairie de Mably, 5 rue du parc - 42300 Mably** accompagné des pièces justificatives.

En mairie :

Uniquement sur rendez-vous, auprès de la direction Éducation-Scolarité :

04 77 44 21 90

- **Le lundi** : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
- **Le mardi** : de 8h45 à 12h
- **Le jeudi** : de 13h30 à 16h

..... PIÈCES À FOURNIR

Garderie :

- Attestation de travail (- 3 mois) du ou des responsable(s) de l'enfant.

En cas de séparation ou de divorce :

- Jugement mentionnant les conditions de garde.



RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS MÉRIDIEEN



Le Centre Social de Mably est organisateur du temps méridien pour les écoles maternelles et élémentaires Jacques Prévert et des Tuileries.

Les inscriptions se feront obligatoirement auprès du Centre Social.

CENTRE SOCIAL DE MABLY :
04 77 72 97 44 - Avenue de Noyon

Un guichet unique est mis en place afin de faciliter vos démarches, lors de 4 permanences :

Au Centre Social :

- **Mecredi 24 juin** : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Mercredi 1^{er} juillet** : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h

En mairie :

- **Jeudi 9 juillet** : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
- **Jeudi 16 juillet** : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Une adhésion famille au Centre Social de Mably et une cotisation forfaitaire par enfants les plus symboliques possibles aux temps d'accueil (obligatoire pour une déclaration auprès de la CAF) seront demandées.



Tarifs
(ville-mably.fr)

..... PIÈCES À FOURNIR

Centre Social

- Attestation Quotient Familial (- 3 mois) ou pour les familles non-allocataires de la CAF : avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) de chaque membre du foyer.
- Numéro d'allocataire CAF
- Carnet de santé
- Attestation d'assurance 2026-2027
- Notification AEEH (si enfant porteur de handicap)

Mairie

- Attestation Quotient Familial (- 3 mois) ou pour les familles non-allocataires de la CAF : avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) de chaque membre du foyer.
- Numéro d'allocataire CAF
- Justificatif de domicile
- Jugement de divorce ou de séparation
- Attestation d'assurance 2026-2027